

*Société
de développement
de la Baie-James*

Québec 

Bilan des années précédentes et plan d'action 2018 à l'égard des personnes handicapées

Table des matières

1. Introduction	3
2. Portrait de la Société de développement de la Baie-James	3
2.1. La mission de la Société	3
2.2. Les secteurs d'activité	4
2.3. Le territoire d'intervention	4
2.4. Les bureaux de la Société.....	4
2.5. Sa clientèle	5
2.6. Période de référence du plan	5
3. Bilan des actions entreprises par la SDBJ à l'égard des personnes handicapées	5
3.1. Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.....	6
4. Mesures pour l'année 2018	6
5. Adoption du plan d'action	8
6. Diffusion du plan d'action.....	8
7. Suivi de la mise en œuvre du plan d'action	8

1. Introduction

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que les ministères et les organismes publics qui emploient au moins 50 personnes produisent et rendent public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan d'action est destiné à réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Plus particulièrement, la loi prévoit que ce plan d'action doit identifier des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées et les mesures qui seront prises dans la prochaine année pour y remédier, et ce, en lien avec la mission des ministères et des organismes publics devant produire un plan d'action. Cette démarche doit être considérée comme un processus continu et évolutif. Conformément à cette loi, la Société de développement de la Baie-James produit un plan d'action 2018 ainsi qu'un bref bilan recensant les actions de la SDBJ à l'égard des personnes handicapées dans les dernières années lorsqu'elle n'était pas assujettie à produire un plan d'action en vertu de la Loi.

Le présent plan d'action s'adresse aux personnes handicapées susceptibles d'entrer en contact avec la SDBJ ce qui comprend la clientèle et le personnel. Par personne handicapée, la SDBJ entend « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes¹ ».

2. Portrait de la Société de développement de la Baie-James

2.1. La mission de la Société

À titre de mandataire du gouvernement du Québec, la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) a pour mission de :

« Favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. »

Dans le cadre de cette mission, la SDBJ favorise la concertation avec les autres intervenants, tant ceux du secteur public que ceux du secteur privé, elle peut également exécuter tout mandat que lui confie le gouvernement, un de ses ministères, organismes ou sociétés, dans tout domaine connexe à ses objets et dont les frais sont supportés, en tout ou en partie, par le mandant.

¹ QUÉBEC, *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* : L-R-Q., chapitre E-20.1, à jour au 1^{er} février 2013, (Québec), Éditeur officiel du Québec, chapitre 1, art.1, par. g.

2.2. Les secteurs d'activité

La SDBJ intervient dans trois grands secteurs d'activité :

Le secteur du **développement économique** a pour mandat de rechercher, de susciter et de soutenir des projets d'affaires et d'y participer en conformité avec les politiques d'investissement de la Société. Pour ce faire, il compte sur un fonds de développement économique d'environ 15 millions de dollars. Ce secteur est aussi responsable de l'exploitation du relais routier du km 381 localisé sur la route de la Baie-James. Ce relais routier offre des services de restauration, d'hébergement et de distribution de carburants aux usagers de la route. C'est actuellement le seul relais routier sur cette route de plus de 620 km, ce qui en fait un actif stratégique pour les résidents du territoire ainsi que pour la clientèle touristique dans le secteur nord du territoire.

Pour ses **activités de services**, la SDBJ exécute des mandats de gestion d'**infrastructures de transport** pour le compte de deux principaux clients, soit Hydro-Québec et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). Elle effectue ces mandats en tenant compte des besoins et des limites financières des bailleurs de fonds, tout en maximisant les retombées économiques régionales reliées à ces activités.

La SDBJ ne bénéficie d'aucune subvention du gouvernement du Québec afin de financer son fonctionnement. Ainsi, l'impératif d'autofinancer ses activités demeure au cœur de ses préoccupations. Elle doit également générer ses propres capitaux d'investissement.

2.3. Le territoire d'intervention

La région administrative Nord-du-Québec, créée par décret gouvernemental en 1987, se divise en deux territoires : la Baie-James et le Nunavik. Ces territoires couvrent une superficie de 840 000 km². La Société intervient sur le territoire de la Baie-James qui est circonscrit entre le 49^e et le 55^e parallèle nord. Il couvre 42 % de la région Nord-du-Québec ou 23 % de la superficie du Québec.

Ce territoire est donc littéralement immense. De ce fait, il présente de nombreux défis reliés à sa faible démographie et aux distances qui séparent les différentes communautés. Deux groupes de citoyens habitent ce vaste territoire, soit les Cris et les Jamésiens pour une population totale de 29 420 personnes.

2.4. Les bureaux de la Société

Afin de réaliser sa mission, la SDBJ a des bureaux ou des installations dans 6 points de service. Au 1^{er} janvier 2018, ses effectifs totalisaient 56 employés dont voici la répartition dans ses différents points de services.

Année 2018	Nombre d'employés au 1^{er} janvier 2018	Population de la ville (Recensement de 2016)
Bureau de Chibougamau (locataire)	3	7504
Bureau de Matagami	19	1453
Bureau de Radisson (locataire)	5	468
Aéroport de La Grande-Rivière	8	n/a
Relais routier du km 381	18	n/a
Aérodrome de Matagami (gestionnaire)	3	n/a

2.5.Sa clientèle

- Les entreprises actives sur le territoire de la Baie-James ;
- Hydro-Québec ;
- Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- Les usagers de ses diverses infrastructures (route, aéroports, relais routier du km 381 et locataires de ses divers bâtiments).

2.6.Période de référence du plan

Le présent plan couvre la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2018.

3. Bilan des actions entreprises par la SDBJ à l'égard des personnes handicapées

- Lors de la refonte du site web de la SDBJ en 2015, le standard sur l'accessibilité d'un site Web, le standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable et le standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web ont été pris en compte et respectés ;
- Lors des travaux de rénovations au relais routier du km 381 en 2014, une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été construite pour le bâtiment hébergeant la cafétéria, la station-service et les salles de bains ;
- Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite est aménagée au relais routier du km 381 pour accéder au bâtiment logeant les chambres des visiteurs ;
- Les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées ont été repeints en 2017 à l'édifice le Jamésien afin d'être plus visibles ;
- Un espace de stationnement est réservé aux personnes handicapées au Relais routier du km 381, il est identifié à la fois au mur et au sol ;
- Les demandes d'accommodement en lien avec les services et les documents offerts au public par la SDBJ sont traitées au cas par cas.

3.1. Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Pour l'année 2017 :

- Nombre de demandes d'accommodement concernant l'accès à la documentation écrite : 0
- Nombre de demandes d'accommodement relatives à l'accès physique à nos locaux : 0
- Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts : 0

4. Mesures pour l'année 2018

Catégorie	Obstacle	Mesure	Responsable	Échéancier	Indicateur
Accessibilité physique des lieux	Méconnaissance des obstacles à l'accessibilité des bâtiments et locaux occupés par la SDBJ aux personnes handicapées.	Effectuer la recension des obstacles à l'accessibilité des bâtiments et des locaux occupés par la SDBJ aux personnes handicapées.	Sarah Pier Dubois-Ouellet	Décembre 2018	Liste complète et à jour des obstacles à l'accessibilité des bâtiments et des locaux occupés par la SDBJ aux personnes handicapées
	Certains bâtiments ne tiennent pas compte des normes de conception sans obstacles.	Tenir compte des normes de conception sans obstacles figurant au Code de construction du Québec lors de l'aménagement ou de la rénovation des bâtiments ou élaborer des mesures d'accommodements.	Équipe de projet	En continu	Bâtiments respectant les normes de conception sans obstacles Mesures d'accommodements adoptées.
Sensibilisation du personnel à la réalité des personnes handicapées	Méconnaissance du personnel des réalités des personnes handicapées	Souligner la semaine des personnes handicapées à l'aide de capsule d'information diffusées auprès des membres du personnel	Sarah Pier Dubois-Ouellet	Semaine des personnes handicapées du 1er au 7 juin 2018	Meilleure connaissance et compréhension de la réalité des personnes handicapées de la part des membres du personnel

		Diffuser le plan d'action 2018 auprès des membres du personnel;	Sarah Pier Dubois-Ouellet	Avril 2018	Réception du plan d'action 2018 par tous les membres du personnel
Processus d'approvisionnement	L'accessibilité des biens et des services n'est pas pris en compte dans le processus d'approvisionnement en biens et en services de la SDBJ	Réviser le processus d'approvisionnement en biens et services afin de s'assurer d'effectuer des achats éco responsables qui seront accessibles aux personnes handicapées	Josée Roy	Décembre 2018	Processus d'approvisionnement en biens et en services révisé
		Sensibiliser les cadres à la priorisation d'achat ou de location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées en leur partageant le bulletin semestriel L'Approvisionnement Accessible.	Sarah Pier Dubois-Ouellet	En continu	Réception semestrielle par les cadres du bulletin L'Approvisionnement accessible
Accessibilité à l'emploi	Le processus de recrutement et les outils de sélection ne sont pas exempts de discrimination à l'égard des personnes handicapées.	Réviser le programme Recrutement, sélection et engagement afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'éléments pouvant discriminer les personnes handicapées	Sarah Pier Dubois-Ouellet	Décembre 2018	Programme Recrutement, sélection et engagement exempt de discrimination à l'égard des personnes handicapées
		Réviser les outils de sélection afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'éléments pouvant discriminer les personnes handicapées	Sarah Pier Dubois-Ouellet	Décembre 2018	Outils de sélection exempts de discrimination à l'égard des personnes handicapées

5. Adoption du plan d'action

Le plan d'action a été approuvé par M. Raymond Thibault, président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James, le 6 mars 2018.

6. Diffusion du plan d'action

Conformément à la Loi, ce plan d'action est rendu disponible au public par le biais de notre site Internet au www.sdbj.gouv.qc.ca. Il est également disponible, sur demande, en format imprimé.

L'ensemble du personnel de la Société sera invité à prendre connaissance de ce plan et à transmettre ses commentaires.

7. Suivi de la mise en œuvre du plan d'action

Le suivi de la mise en œuvre sera assuré par madame Sarah Pier Dubois-Ouellet, coordonnatrice des ressources humaines et des communications.

Coordonnatrice du plan d'action

Sarah Pier Dubois-Ouellet, CRIA
Coordonnatrice des ressources humaines et des communications
Société de développement de la Baie-James
110, boul. Matagami, case postale 970, Matagami (Québec) J0Y 2A0
Tél.: 819 739-4717, poste 1253 - Téléc.: 819 739-4329
spdubois-ouellet@sdbj.gouv.qc.ca